



## **ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 10 JUIN 2017**

### **DEVENIR MEMBRE DU COMITE DE DIRECTION**

#### **Rappel des statuts :**

#### **Article 6 : Administration et fonctionnement :**

Le comité de direction de l'Association est composé de **dix** membres minimum.

Le renouvellement de ses membres s'effectue par tiers sortant tous les ans. **Chaque membre est élu au scrutin secret à l'Assemblée Générale et pour une durée de trois ans.**

Le comité de direction élit chaque année son bureau au scrutin secret et à la majorité.  
.../....

Les jeunes de moins de dix-huit ans, et de plus de seize ans, pourront être élus au comité de direction, dans les mêmes conditions que les membres adultes, sous réserve que 80 pour cent au moins des membres du comité de direction soient majeurs. Les membres du bureau ( Président - Secrétaire - Trésorier ) seront élus parmi ces derniers.

#### **Article 7 :**

Le comité de direction se réunit au moins une fois par **mois durant les mois actifs de la saison** et chaque fois qu'il est convoqué par son président, ou sur la demande du quart de ses membres.

La présence du tiers des membres du comité de direction est nécessaire pour la validité des délibérations.

---

### **CANDIDATURE AU COMITE DE DIRECTION**

je, soussigné, ..... (Nom, Prénom, Catégorie)

Age : ..... Situation : .....

au SCA depuis : ..... Fonctions exercées : .....

Parcours sportif ou d'Encadrement :

présente ma candidature au comité de direction du SCA

à Angers le : ..... Signature :

A RETOURNER AVANT LE 9 JUIN 2017 au Président :

par Email : [president.sca49@gmail.com](mailto:president.sca49@gmail.com) ;

par courrier : SCA ; rue E.Camus ; 49000 ; ANGERS